

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 FÉVRIER 2011

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

Rue des Cytises –
Régularisation foncière

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 11 février 2011
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 18 février 2011
et qu'il est donc exécutoire.

Le 21 février 2011

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille onze, le 10 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 février deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAAD, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND*, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

* Madame LEGRAND (sauf pour le dossier 11 A 00, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2010, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 11 A 01 et 02)

Avait donné procuration :

Madame MAUVAGE à Madame de JOYBERT
Monsieur PERRAULT à Monsieur LAMY
Madame TÉA à Madame de CIDRAC

Secrétaire de Séance :

Madame ROCCHETTI

N° DE DOSSIER : 11 A 05

OBJET : RUE DES CYTISES – RÉGULARISATION FONCIÈRE

RAPPORTEUR : Madame GENDRON

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Les travaux d'élargissement de la rue des Cytises ont été réalisés au début des années 1980. La clôture des propriétaires de la parcelle AS 245, appartenant à Monsieur Christian BRUT et Madame Cécile TEYSSONNIER, d'une superficie de 30 m² environ, a été reculée à cette occasion.

Les travaux de réfection de la chaussée en 2009 ont mis en évidence que la division parcellaire et l'acquisition foncière n'avaient pas été finalisées à l'époque. Il convient de régulariser la situation foncière de ce terrain et d'en indemniser les propriétaires.

Conformément à la législation applicable, France Domaine a été saisi d'une demande en estimation de la valeur de ces terrains. Les services fiscaux ont évalué cette emprise à 160 € / m² avec une marge de négociation de 10 %.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition d'une partie de la parcelle AS 245 représentant une superficie de 30 m² environ au prix arrondi de 180 € / m².

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'acquisition d'une partie de la parcelle AS 245 au prix arrondi de 180 € / m²,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,
Pour le Maire et par délégation,
la Maire-Adjointe



Armelle de JOYBERT